

# **Perspectives de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et l'intégrité : Fiches pays 2024**

# France

## Éléments de contexte

Structure de l'État	Système politique	Structure du parlement	Système juridique
Unitaire	Semi-présidentiel	Bicaméral	Droit civil

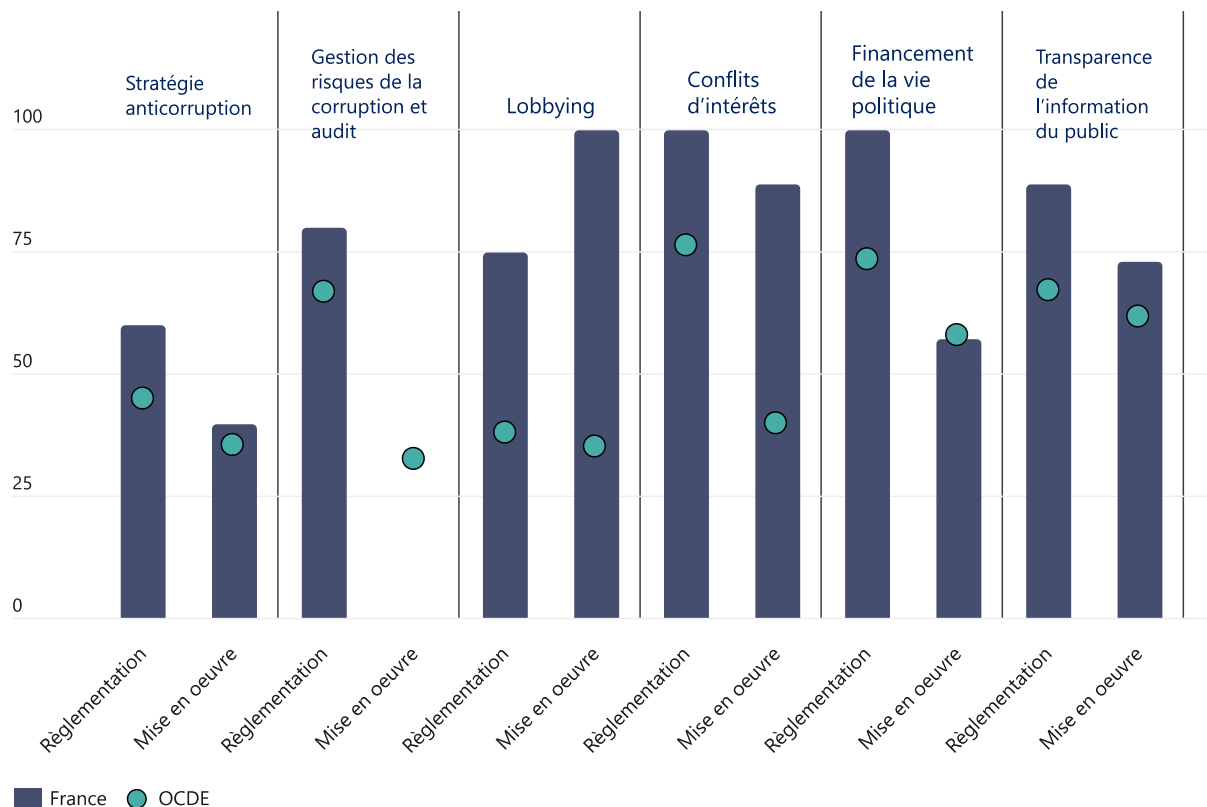
### **Stratégie de lutte contre la corruption et pour l'intégrité du secteur public, et institutions y afférentes**

La France s'était dotée d'une stratégie de lutte contre la corruption, qui a expiré en 2022 – le [Plan national pluriannuel de lutte contre la corruption 2020-2022](#) – et qui établissait des priorités comme l'optimisation de l'exploitation des données afin de mieux connaître et détecter la corruption, la sensibilisation des agents publics ou le renforcement de l'action française internationale. La France est actuellement en phase d'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption, le Plan national de lutte contre la corruption 2024-2027.

Sur le plan des institutions, l'[Agence française anticorruption](#) est l'organe central chargé de coordonner la mise en œuvre de mesures liées à la lutte contre la corruption. La France s'est dotée de fonctions relevant de l'administration centrale qui s'intéressent aux questions d'intégrité publique et de lobbying ([Haute Autorité pour la transparence de la vie publique](#)), aux questions relatives à l'information du public ([Commission d'accès aux documents administratifs](#)) et à la politique d'ouverture des données ([Etalab](#)), ainsi que d'un organe indépendant chargé d'examiner le financement de la vie politique ([Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques](#)). Le [Comité interministériel du contrôle et de l'audit internes](#) est l'unité centrale d'harmonisation chargée de la coordination du contrôle et de l'audit internes dans l'ensemble de l'administration publique. La [Mission interministérielle de coordination anti-fraude](#) coordonne, quant à elle, la lutte contre la fraude aux finances publiques.

## Vue d'ensemble

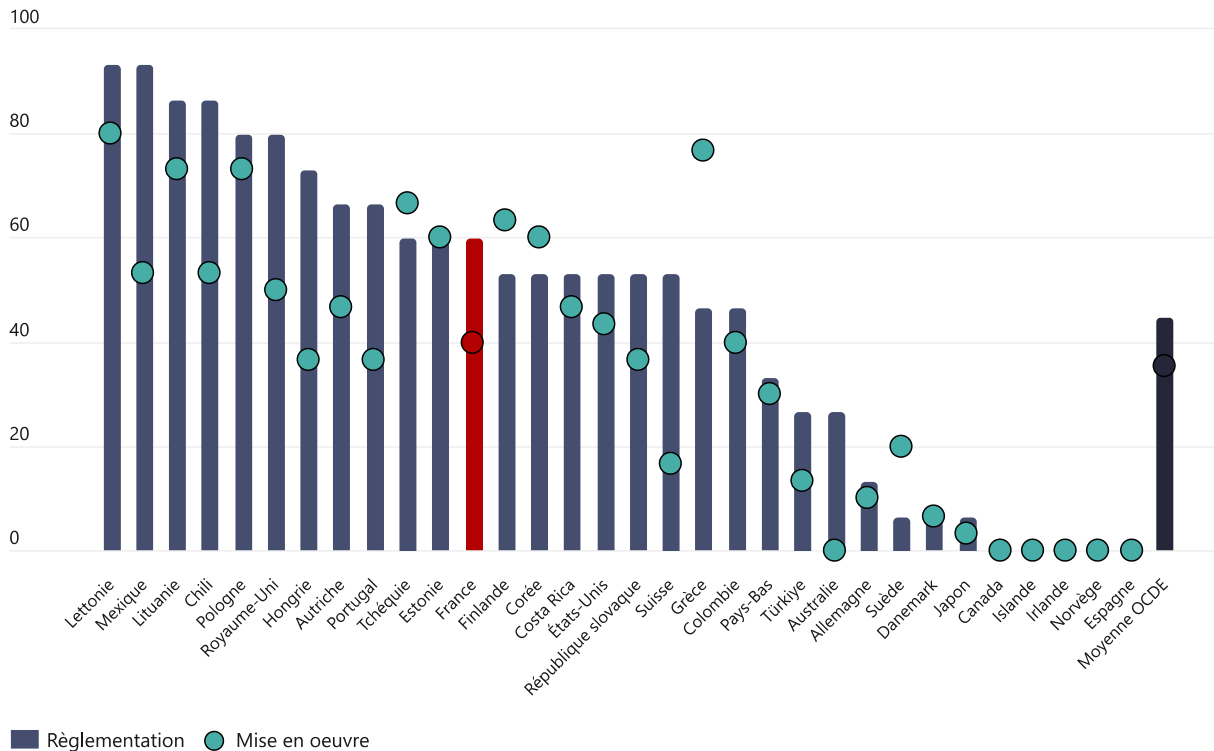
Figure 1. Vue d'ensemble



Principaux atouts	Axes d'amélioration
Lobbying	Stratégie anticorruption
Conflits d'intérêts	Financement de la vie politique – mise en oeuvre
Financement de la vie politique - réglementation	Transparence de l'information du public - mise en oeuvre

## Stratégie anticorruption

Figure 2. Stratégie anticorruption

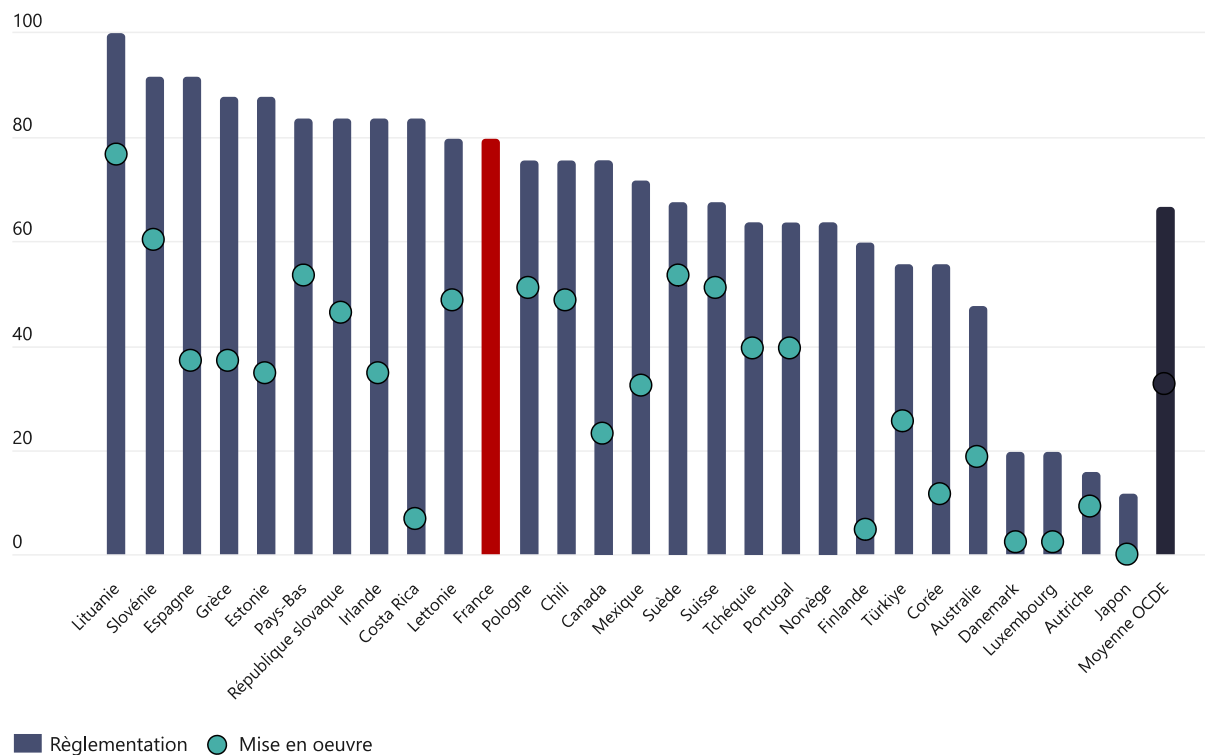


Il ressort de la stratégie de lutte contre la corruption, qui a expiré en 2022 – le Plan national pluriannuel de lutte contre la corruption (2020-2022) –, que la France a défini différents objectifs stratégiques pour atténuer les risques pesant sur l'intégrité publique, notamment dans la gestion des ressources humaines, la gestion des finances publiques, la passation de marchés publics, la fraude, et le contrôle et l'audit internes. Cette Stratégie s'appuyait sur une évaluation des risques existants pesant sur l'intégrité publique, mais elle n'intégrait pas d'analyse de la situation, d'indicateurs de résultat pour les objectifs d'intégrité du secteur public ou de valeurs cibles fixées pour tous les indicateurs au niveau des résultats. L'Agence française anticorruption a occupé une fonction de coordination centrale et était chargée de coordonner la mise en œuvre, le suivi, les rapports et l'évaluation du plan d'action. Si le Plan national pluriannuel de lutte contre la corruption 2020-2022 comportait une liste d'actions à mener pour chaque priorité, la Mission interministérielle de coordination anti-fraude n'était pas dotée de plan d'action opérationnel.

Toutefois, depuis février 2024, la France élabore une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption : le Plan national de lutte contre la corruption 2024-2027.

## Gestion et audit des risques de corruption

Figure 3. Gestion et audit des risques de corruption

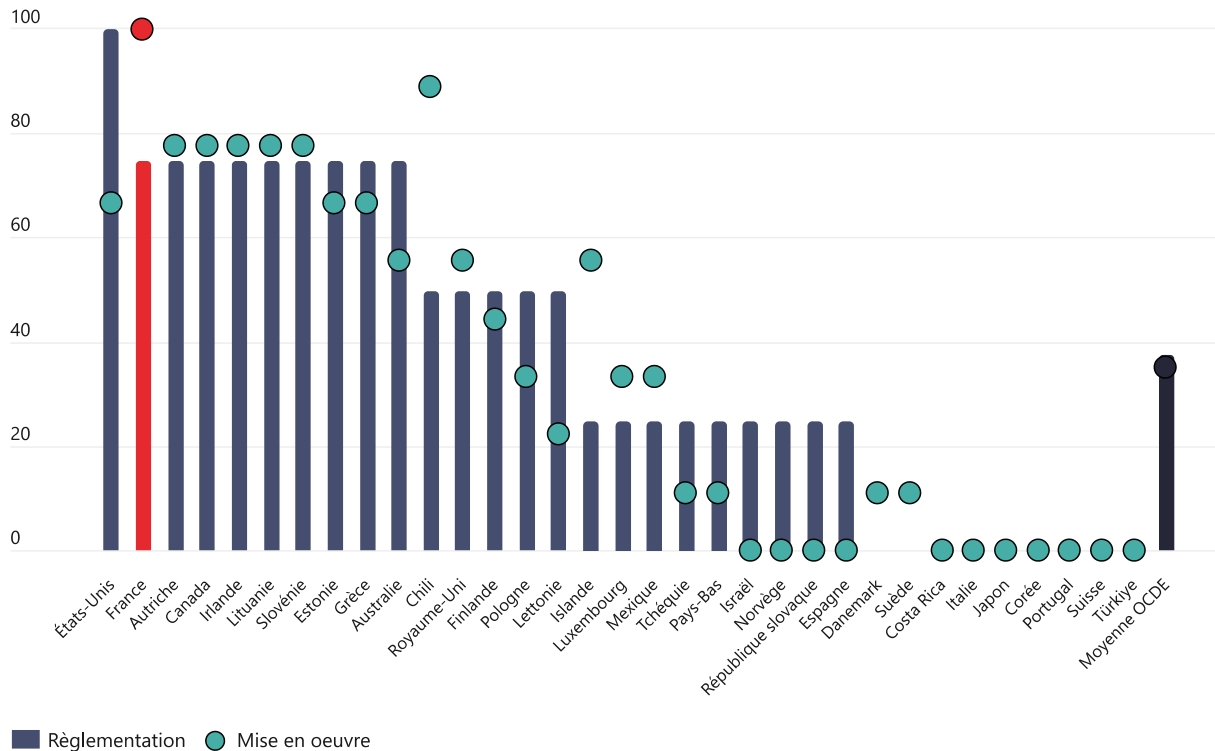


Évaluée au regard des critères normalisés de l'OCDE relatifs à la gestion des risques de la corruption et audit, la France remplit 80 % des critères pour l'aspect réglementation, et n'a pas fournie de données pour la pratique, contre, respectivement, 67 % et 33 % en moyenne pour les pays de l'OCDE.

Le cadre de réglementation définit le contrôle interne et l'audit interne selon les normes internationales, spécifie les responsabilités managériales concernant la mise en œuvre du contrôle interne et de l'audit interne et les arrangements opérationnels pour l'audit interne, et permet aux arrangements en termes d'audit interne de différer en fonction du type et de la taille de l'institution

## Lobbying

Figure 4. Lobbying

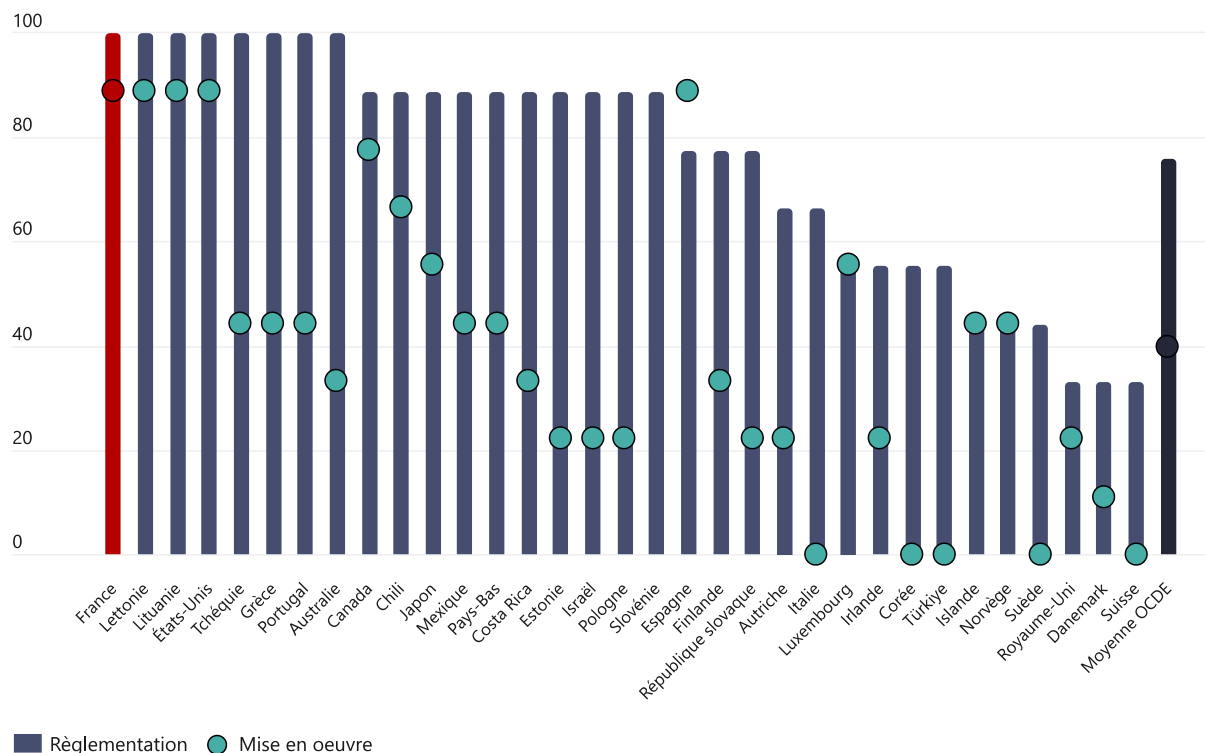


Évaluée au regard des critères normalisés de l'OCDE relatifs au lobbying, la France est parmi les pays qui enregistrent les meilleurs résultats, remplissant 75 % des critères pour l'aspect réglementation, et le seul pays Membre de l'OCDE à remplir 100 % des critères pour la pratique, contre, respectivement, 39 % et 35 % en moyenne pour les pays de l'OCDE.

Le cadre de réglementation définit les activités de lobbying, contient des exemples pratiques de comportements et situations à risque ou indésirables, établit des délais de latence pour les agents publics (mais pas pour les lobbyistes) et des sanctions proportionnelles pour les infractions aux dispositions. En pratique, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique est la fonction centrale de supervision qui contrôle la transparence des activités de lobbying. Le registre du lobbying contient toutes les informations standard, telles que le nom du lobbyiste, son domaine d'intervention, les composantes de la législation ou de la réglementation qui sont ciblées et les budget/dépenses y afférents pour les activités de lobbying.

## Conflits d'intérêts

Figure 5. Conflits d'intérêts

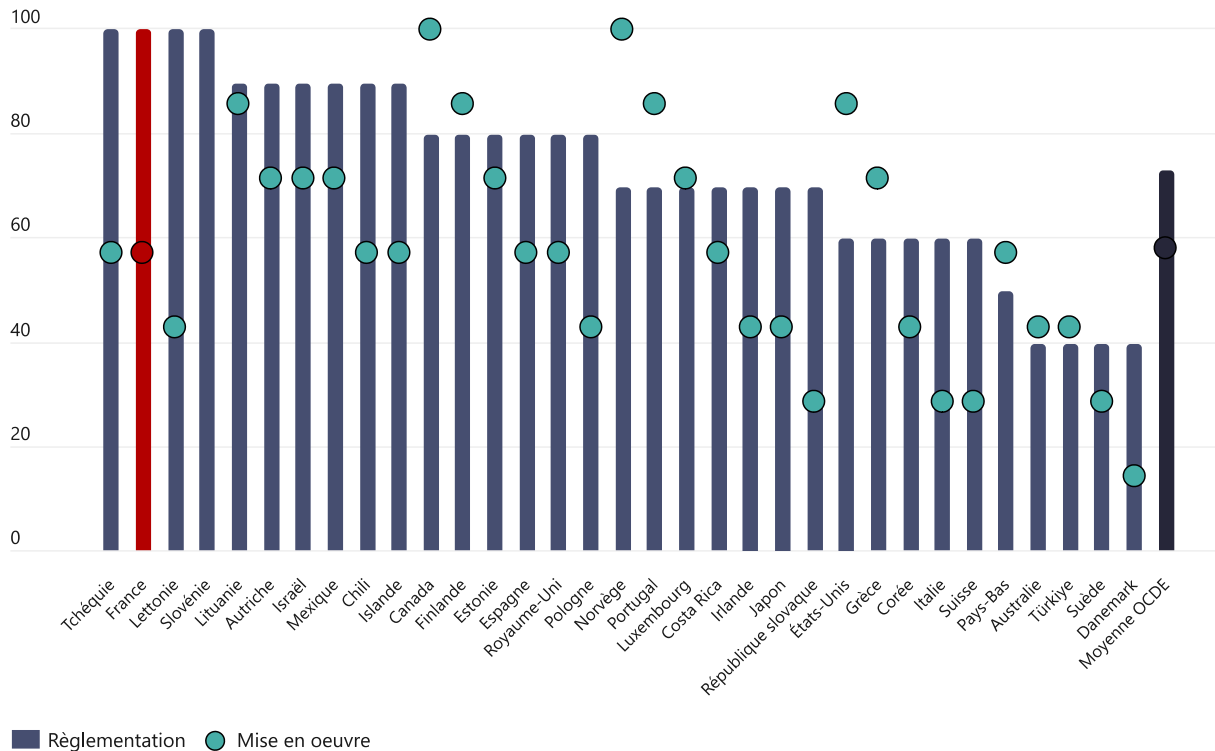


Évaluée au regard des critères normalisés de l'OCDE relatifs aux conflits d'intérêts, la France est parmi les pays qui enregistrent les meilleurs résultats, remplissant 100 % des critères pour l'aspect réglementation et 89 % pour la pratique, contre, respectivement, 76 % et 39 % en moyenne pour les pays de l'OCDE.

Le cadre de réglementation complet (Loi relative à la transparence de la vie publique – LOI no 2013-907) définit comment gérer les situations de conflit d'intérêts à différents niveaux d'administration et établit des sanctions proportionnelles pour la violation des dispositions relatives aux conflits d'intérêts. En outre, les ministres, membres du parlement, juges de haut rang et agents publics occupant un poste à haut risque ont l'obligation juridique d'effectuer une déclaration d'intérêts. Dans la pratique, le taux de déclaration des conflits d'intérêts est élevé (96 % ou plus) et l'autorité responsable, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, formule des recommandations pour la résolution de tous les cas de conflits d'intérêts.

## Financement de la vie politique

Figure 6. Financement de la vie politique



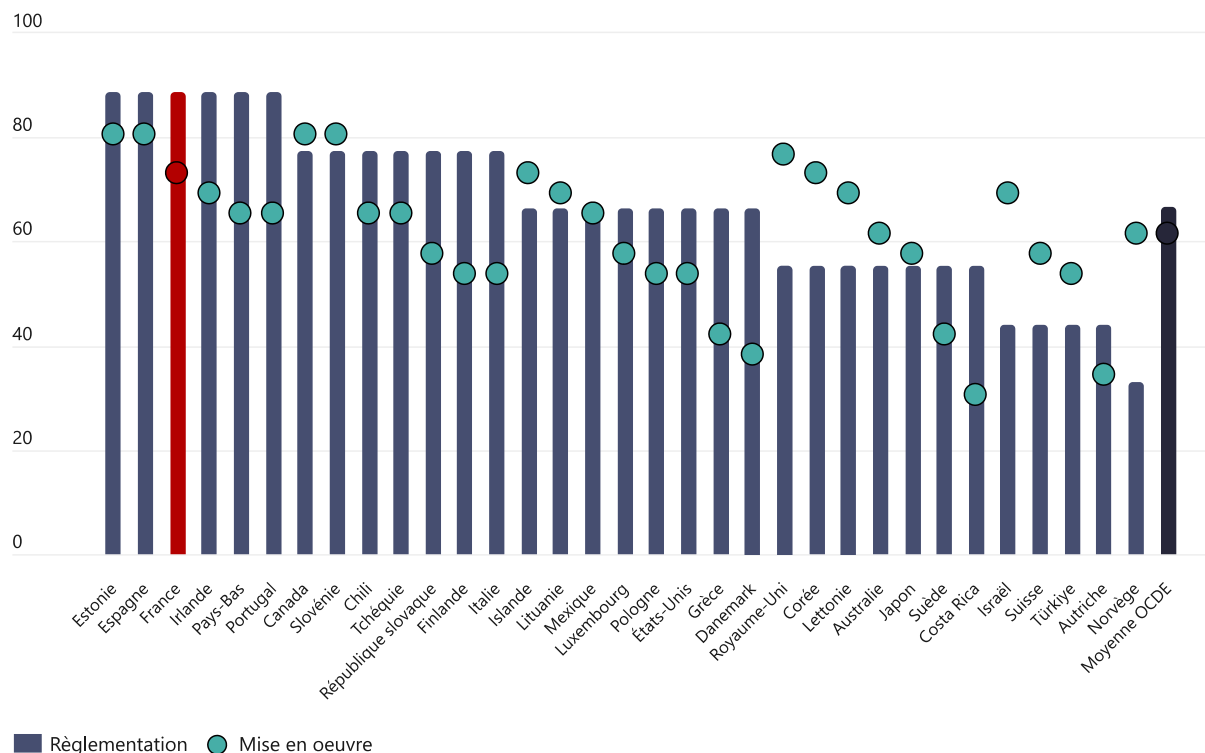
Évaluée au regard des critères normalisés de l'OCDE relatifs au financement de la vie politique, la France remplit 100 % des critères pour l'aspect réglementation et 57 % pour la pratique, contre, respectivement, 73 % et 56 % en moyenne pour les pays de l'OCDE.

Le cadre de réglementation comprend tous les garde-fous standard. Ainsi, les partis politiques ne peuvent pas recevoir de dons anonymes ni de contributions financières de la part d'entreprises publiques, d'États étrangers ou d'entreprises étrangères, et doivent faire rapport sur leurs comptes annuels et de campagne. De plus, la responsabilité personnelle des candidats à une élection peut être engagée en cas d'infraction et ils peuvent être sanctionnés, le financement des campagnes électorales est plafonné et les sanctions prévues en cas d'infraction à la réglementation sont proportionnelles à la gravité de l'infraction. Toutefois, dans la pratique, la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques ne dispose pas d'auditeurs certifiés au sein de ses effectifs et tous les partis politiques n'ont pas transmis leurs rapports financiers (états annuels ou comptes de campagne), dans les délais prescrits par la législation nationale.



## Transparence de l'information publique

Figure 7. Transparence de l'information publique



Évaluée au regard des critères normalisés de l'OCDE relatifs à l'information du public, qui portent sur l'accès aux informations publiques et les données ouvertes, la France remplit 89 % des critères pour l'aspect réglementation et 73 % pour la pratique, contre, respectivement, 62 % et 60 % en moyenne pour les pays de l'OCDE.

Le solide cadre de réglementation pose l'ouverture par défaut des données de l'administration publique, définit les délais pour traiter les demandes, établit une liste d'ensembles de données qui doivent obligatoirement être rendus publics et assure un droit de recours en cas de refus. En pratique, l'organe de supervision chargé de l'information du public est en place, un organe relevant de l'administration centrale est responsable de la politique relative à l'ouverture des données, le public a accès à la plupart des séries de données standard, par exemple les versions consolidées de tous les textes législatifs, mais certains éléments ne le sont pas, comme l'agenda des ministres ou les résultats de tous les marchés publics attribués par l'administration centrale.